



## REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE 2026/2027

La garderie fonctionne exclusivement en période scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants sont accueillis et encadrés par le personnel communal. L'inscription est obligatoire pour les enfants qui souhaitent fréquenter la garderie, même occasionnellement. L'accueil du matin se fait au sein de la garderie, le soir, en fonction du temps, dans la garderie ou la cour de l'école.

***[Vous devez inscrire votre enfant sur le portail famille :  
https://portail.berger-levrault.fr/MairieAuthie14280/Accueil](https://portail.berger-levrault.fr/MairieAuthie14280/Accueil)***

**Horaires :**  
7h30 - 8h20  
16h30 - 18h30

Les parents sont tenus de respecter les horaires et plus particulièrement celui de 18h30.

**Lieu :**

La garderie est située dans le bâtiment ancien, au fond de la cour ; elle peut également avoir lieu dans la cour quand il fait beau. Les parents doivent accompagner et venir chercher leur(s) enfant(s) à la porte de la garderie.

**Facturation et règlement :**

La facture est établie fin du mois et remis dans le cartable de votre enfant. Le règlement peut être effectué par prélèvement automatique, carte bleue sur le portail famille, chèque à l'ordre du Trésor Public ; **la date limite de paiement doit être respectée**. En cas de non-paiement votre dossier sera transmis au trésor public pour recouvrement par voie administrative.

**Tarifs :**

Matin : 2.00 €

Soir : 16h30 à 17h30 : 2.00 € / 16h30 à 18h30 : 4.50 €

Toute heure commencée est due.

Dès 16h30, tout enfant seul dans la cour sera considéré comme étant à la garderie.

Veuillez nous préciser par écrit, les noms des personnes habilitées à prendre votre enfant en charge.

**MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES ;**  
**LA GARDERIE FERME A 18H30 PRECISES.**